



DECLARATION SGEN CFDT

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE

7 NOVEMBRE 2019

BOURGOGNE

Madame la Rectrice,

Nous tenons tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue en Bourgogne, nous déplorons que ce CTA ne soit pas précédé d'un GT. Est ce la règle dorénavant ?

Les échanges avec de nombreux collègues depuis le suicide de Christine Renon montrent à quel point sa lettre renvoie chacun et chacune, dans tous les métiers, à la réalité de leur travail, un travail qu'ils aiment mais dont les conditions d'exercice se dégradent. Ceci nous amènent à aborder clairement la question de la différence entre travail prescrit et travail réel... Nous parlons de ces heures invisibles qui accaparent tous les personnels de l'Éducation Nationale mais ne sont jamais reconnues ni prises en compte même partiellement.

Les mesures à prendre pour améliorer les conditions de travail et tenir compte de la réalité de l'intensité du travail, doivent être **LA** priorité. **Et Il** est indispensable d'élargir la réflexion à toutes les catégories de personnels en prenant en compte les spécificités propres à chaque métier et fonction. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de mener effectivement une politique de prévention très en amont.

Au sujet de la réforme des lycées, des personnels d'enseignement et de direction ont du préparer la rentrée sans savoir comment se dérouleront les examens auxquels ils doivent préparer les élèves. La rentrée s'est passée relativement bien dans l'ensemble grâce au dévouement des collègues pour que se mette en place cette réforme précipitée, non préparée, où rien n'a été anticipé. Le trop haut niveau des programmes en voie générale met les élèves en difficultés ainsi que leur professeurs avec des groupes très hétérogènes.

Nous demandons la création de comités de suivis pour la réforme des lycées comme il y en a dans beaucoup d'académies, un comité pour la voie pro et un comité pour la voie général (Lyon, Lorraine, Champagne Ardenne, ...)

Au sujet de la réforme de la fonction publique nous rappelons que nous avons voter contre

- L'élargissement du recours aux contractuels,
- La mise en œuvre d'un contrat de mission d'une durée de six ans non renouvelables,
- La fusion des CT et CHSCT,
- La suppression de certaines compétences des CAP, notamment sur les mutations puis les promotions.

Aussi, nous nous inquiétons de la disparition progressives des CAP et de la réduction des espaces de dialogue social dans notre ministère.